PROJET DE LOI

rejeté

SÉNAT

le 9 décembre 1991

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991 -1992

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT EN DEUXIÈME LECTURE

modifiant le tableau nº 7 annexé au code électoral relatif à l'effectif des conseils régionaux et à la répartition des sièges entre les départements.

Le Sénat a rejeté, en deuxième lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 9 décembre 1991.

Le Président,

Signé: ALAIN POHER.

Voir les numéros:

Assemblée nationale (9° législ.) : 1° lecture : 2200, 2247 et T.A 528.

2^e lecture : 2298, 2376 et T.A 539.

Sénat: 1^{re} lecture: 7, 55 et T.A. 20 (1991-1992).

2° lecture: 108 et 133 (1991-1992).